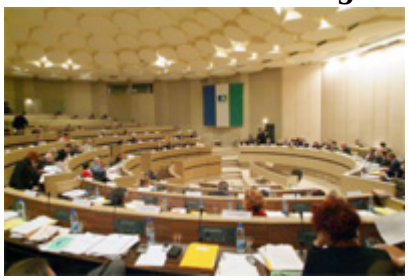

La future grande région en débat au Conseil régional d'Aquitaine cette semaine

vendredi 30 janvier 2015, par lpe

Séance plénière dédiée à la réforme territoriale ce lundi au Conseil régional d'Aquitaine. Alain Rousset, le Président de la Région avait convié les élus, le Président du CESER : Luc Paboeuf et deux économistes : Pierre Delfaud (le local de l'étape) et Olivier Bouba-Olga (doyen de la faculté de Sciences Economiques de l'Université de Poitiers). Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique clôturait les débats.

De nombreuses questions encore sur cette future région à 12 départements

Pour essayer d'avancer sur ce que sera, à compter du 3 janvier 2016, cette nouvelle région, qui pourrait être baptisée entre autres "Grande Aquitaine", un état des lieux s'imposait. Réalisé par les deux économistes Pierre Delfaud et Olivier Bouba Olga, il a permis de lister les secteurs d'activités forts dans les différents territoires et les synergies possibles entre les actuelles régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes pour les développer. Fabrication de matériels de transports en Aquitaine et Poitou-Charentes. Sylviculture en Aquitaine et Limousin. Fabrication de boissons en Aquitaine et Poitou-Charentes... En raisonnant sur la base des richesses créées dans chaque région (PIB), les économistes ont souligné qu'actuellement le PIB des régions françaises (hors Ile de France) est stable, sachant que Poitou-Charentes et Limousin sont en dessous de la moyenne de ces régions et qu'Aquitaine est au-dessus.

Pour Alain Rousset, "*il convient de rester prudents sur ces statistiques de l'INSEE qui n'analysent l'activité des entreprises qu'au regard de leur code NAF et non de leur activité réelle*". "*Complémentarité et mutualisation*" sont deux mots que le Président d'Aquitaine a souhaité par ailleurs affirmer comme ligne de conduite dans le cadre de cette fusion des régions en ajoutant "*nous n'y allons pas à reculons dans cette grande région car c'est une chance pour l'emploi, pour réinventer l'action publique*".
Pour le président d'Aquitaine, "*il est important de clarifier les compétences entre les différentes instances territoriales et surtout de ne pas augmenter les frais de fonctionnement. Il nous faudra aussi déterminer comment, dans ce cadre, donner de l'efficacité à l'action publique*." Une remarque étayée par Geneviève Darrieussecq, maire de Mont de Marsan, élue régionale (Modem) et présidente de la Communauté

d’agglomération du Marsan "*nous ne devons pas passer d’une collectivité régionale de projets à une administration de gestion*."

Restent encore de nombreuses inconnues dans cette réorganisation et même si les trois exécutifs régionaux ont commencé à travailler ensemble, les aides aux entreprises différemment abordées, le traitement des agents territoriaux qui présente des spécificités surtout en Poitou-Charentes, la mobilité, la fiscalité, notamment, restent encore à préciser. Espérons que le nivellement se fera par le haut tant pour l’action publique que sur le terrain et que les points positifs de certains territoires (Taxe régionale sur les produits pétroliers à zéro en Poitou-Charentes par exemple) ne disparaîtront pas au profit d’impératifs budgétaires.

CR

Revoir l’intégralité de cette séance plénière : cliquez ici